Questions orales

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE MARITIME

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Il s'agit du fait que la société Dome Petroleum a adjugé à une entreprise japonaise le contrat de construction d'un ponton qui servira de cale sèche flottante pour les navires de forage utilisés dans la mer de Beaufort. La signature de ce contrat avec des chantiers navals japonais a fait perdre plus de 150 emplois à la région de Vancouver. L'année dernière, le gouvernement a adjugé un contrat en vue de la construction d'une cale sèche de 50 millions de dollars à une entreprise japonaise, ce qui nous a fait perdre beaucoup d'emplois. La société Dome Petroleum a par ailleurs adjugé à des entreprises de la Louisiane des contrats de construction de navires pour le personnel affecté aux installations dans la mer de Beaufort.

Voici la question que je voudrais poser au ministre par votre intermédiaire, madame le Président: que fait le gouvernement pour empêcher cet exode continuel d'emplois au profit des chantiers navals du Japon et d'ailleurs? En bref, que faisonsnous pour mettre au point notre propre stratégie industrielle maritime afin de conserver ces emplois au Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la compagnie n'est nullement obligée d'utiliser des pontons canadiens pour la bonne raison que ses installations sont établies en haute mer. Je me souviens que précédemment, la société Dome avait fait l'impossible pour engager des Canadiens qui travailleraient sur ces pontons; j'ignore ce qui s'est passé cette fois-ci mais je demanderai aux responsables de la compagnie de faire le même effort cette fois-ci.

M. Skelly: Madame le Président, il est trop tard, le contrat est déjà signé.

LA NOMINATION D'UN MINISTRE COORDONNATEUR

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre et découle de la réponse qu'a donnée le ministre des Transports. Celui-ci dit essentiellement qu'il n'est pas à blâmer dans ce dilemme, qu'il faudrait plutôt blâmer le ministre de l'Industrie et du Commerce qui, à son tour, blâme le ministre des Finances.

Afin d'en finir avec la fragmentation et le recoupement du travail de ces ministères en matière de développement industriel maritime, le premier ministre ne pourrait-il pas nommer un ministre qui serait chargé de l'industrie et du transport maritimes et lui accorder le mandat d'établir une stratégie industrielle maritime et le pouvoir de coordonner les actions du gouvernement afin de s'assurer que le montant approximatif de 40 milliards de dollars que la société Dome entend dépenser, de même que les capitaux que d'autres sociétés projettent de dépenser au cours des dix prochaines années, soient dépensés au Canada pour le bénéfice des Canadiens?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai l'impression que le député voit des contradictions qui n'existent même pas entre les ministres. Je prends

note de sa proposition d'agrandir le ministère. Je dois avouer que j'ai été parfois tenté de le faire; j'étudierai la question.

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LA NÉCESSITÉ D'OFFRIR DES STIMULANTS FISCAUX

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement. Le gouvernement projète de consacrer 1½ p. 100 du PNB canadien à la recherche et au développement d'ici 1985, mais ne prévoit aucun stimulant fiscal pour les intéressés. Le ministre révisera-t-il cet aspect de son plan quinquennal et recommandera-t-il au gouvernement d'accorder les stimulants fiscaux qui sont nécessaires pour réduire le coût après impôts de la recherche et du développement?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, le plan quinquennal dont parle mon honorable ami n'est en fait qu'un ensemble de projets de dépenses réparties sur les cinq prochaines années qui ne tient aucun compte des changements qui peuvent être apportés à la structure fiscale pendant ce temps ni des concessions fiscales qui seront peut-être accordées à l'industrie pour l'aider davantage à poursuivre elle-même des travaux avancés de recherche et de développement. En fait, la question des mesures d'incitation d'ordre fiscal ou autre fait constamment l'objet d'une étude sérieuse de la part du gouvernement.

L'HORTICULTURE

LES FONDS CONSACRÉS À LA CONSTRUCTION D'ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Dans un monde où le besoin d'aliments se fait sans cesse plus pressant, le ministre est conscient de la grande importance que représente la construction de nouvelles installations de réfrigération destinées à la conservation des grosses récoltes que produit le Canada. Le ministre est également conscient de la nécessité de disposer d'entrepôts frigorifiques supplémentaires pour permettre aux producteurs de pommes de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, de continuer à concurrencer les producteurs de pommes beaucoup mieux équipés de l'État de Washington. Étant donné cet état de choses, le ministre peut-il garantir qu'on consacrera des fonds suffisants à la construction d'entrepôts frigorifiques au Canada en vue de tirer profit de cet élément essentiel du commerce?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député a formulé un long préambule à sa question. S'il en avait eu le temps, je suis sûr qu'il aurait signalé à la Chambre que le Conseil horticole canadien a approuvé à l'unanimité une motion visant à féliciter le gouvernement et moi-même pour l'aide précieuse que nous lui apportons.